

**EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE D'AUTORISATION
DE TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREALABLE**

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **DP 94078 23 00137** du **16 OCT. 2023**
Une autorisation de déclaration préalable a été délivrée à

Domicilié (e) Monsieur GOPALAPILLAI GOBINATH
 7 RUE FRANCIS MARTIN
 94190 VILLENEUVE ST GEORGES

En vue de la réalisation : remplacement des panneaux de clôture en bois en limite
séparative par un mur en parpaing

Sur un terrain sis 7 RUE FRANCIS MARTIN
Cadastré AH88

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service
Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le **16 OCT. 2023**

Le Maire
Pour le Maire et par délégation
Le Maire délégué au Service Urbanisme
et au Service du logement

Philippe GAUDIN



PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,
certifions que l'extrait d'affichage d'une autorisation de déclaration préalable ayant fait l'objet
de la décision municipale n° **DP 94078 23 00137** du **16 OCT. 2023** a été affichée en
Mairie du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,